

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2647

30 septembre 2014

SOMMAIRE

AMS Promotions S.à r.l.	127017	Pop In S.à r.l.	127041
ArcelorMittal Commercial Bars & Rods	127018	Pramerica Real Estate Capital IV S.à r.l.	127011
Avant Ireland Property S.à r.l.	127018	Pyrum Innovations International S.A. ...	127020
BR Empire S.à r.l.	127012	Randstad HR Services S.A.	127010
BR Harbour Exchange S.à r.l.	127012	RBC Investor Services Bank S.A.	127011
BVS & Co S.à r.l.	127012	RB International Development Fund I S.C.A. SICAR	127014
Captiva Nexis S.à r.l.	127013	RBW Global	127011
Ceed Investments S.A.	127043	Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS	127014
CEP IV Participations S.à r.l.	127012	Reden S.à r.l.	127010
Cerberus Lux GP S.à r.l.	127024	Reiss Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial ("SPF")	127014
Co-Ventures S.A.	127016	Remp Holding S.A.	127014
Dental Studio Wecker S.à r.l.	127018	Renaissance 1849 S.A.	127021
Eknah Investments S.A.	127019	Resimmob Holding S.A.	127019
Kara Investments S.à r.l.	127016	Ring International S.A.	127019
Kerstin S.à r.l.	127020	Ring International S.A.	127022
LCE Allemagne 7 S.à r.l.	127020	RMF Euro CDO S.A.	127016
LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A.	127056	Royal Lys Invest S.A.	127018
Palais Angkor S.A.	127010	RPTRE Holding S.à r.l.	127017
Palmolux Investments S.à r.l.	127028	RTL Belux S.A. & Cie S.e.c.s.	127015
Papillon Investments S.A.	127021	S&B Minerals Holdings S.à r.l.	127021
Paris Immo S.à r.l.	127011	School Sub 1 S.à r.l.	127022
Pavas S.à r.l.	127013	SECOND INVEST	127023
PCV Lux S.C.A.	127010	SG comprod S.e.n.c.	127015
PEINTURE ROILGEN (Succ. Marcel OLINGER) S.à r.l.	127013	SG Shopping Center	127021
Pfizer Enterprises S.à r.l.	127013	Steinberg S.à r.l.	127022
P.H.I. Europe S.à r.l.	127010	Syniverse Technologies S.à r.l.	127015
Pinnacle Holdco S.à r.l.	127011	Telco Investments Europe S.à r.l.	127028
Pinnacle Midco & Cy S.C.A.	127019	Trilantic Events Management S.à r.l.	127017
Pinnacle S.à r.l.	127027	Vuelta S.à r.l.	127015
Platina Equity Solutions Management S.à r.l.	127034		
Poltech International A.G.	127022		

P.H.I. Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.247.750,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107831/10.

(140128521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Palais Angkor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 59.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107834/10.

(140128641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Reden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 109.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2014107872/11.

(140128395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Randstad HR Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 82.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014107869/11.

(140128375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 141.175.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107857/12.

(140128210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Paris Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 157.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107835/10.

(140128359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pinnacle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 169.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107841/10.

(140128482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Conseil d'Administration

En date du 11 juillet 2014 Mme Amy South a démissionné de sa fonction d'administrateur du Conseil d'Administration de RBC Investor Services Bank S.A..

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2014107889/11.

(140128903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

RBW Global, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.904.

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014107890/11.

(140128936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pramerica Real Estate Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 178.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pramerica Real Estate Capital IV S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014107851/12.

(140129041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

BVS & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.467.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 juillet 2014

Transfert du siège social

Le siège social est transféré du 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 16a avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014109200/12.

(140131371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

BR Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.757.

—
Suite aux changements d'adresse de l'associé de la Société, il y a lieu de modifier les données les concernant comme suit:

1. BR Europe (Lux) III S.à r.l. a dorénavant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109189/13.

(140131170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

BR Harbour Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.116.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juin 2014

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Steven Craig Willingham avec effet au 30 juin 2014;

- de nommer Christopher John McCormack, né le 11 août 1966, Reading, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 30 juin 2014; Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014109192/14.

(140130853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

CEP IV Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.226.

—
Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales daté du 15 mai 2014 que Carlyle Europe Partners IV L.P., détenteur des 12 500 parts sociales de la Société a vendu:

- 1 part sociale à CEP IV-F, L.P., dont le siège social est 1001 Pennsylvania Avenue, N.W, suite 220 Washington D.C. 20004, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

CEP IV Participations S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014109256/15.

(140130602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

PEINTURE ROILGEN (Succ. Marcel OLINGER) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 76.715.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107859/9.

(140128561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pavas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107856/10.

(140129038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.100.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.712.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107860/10.

(140128898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.560.565,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte-Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 135.027.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société (les «Associés») en date du 25 juin 2014

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Julien Carmona, né le 31 juillet 1970 in Lannion, France, résidant professionnellement à 19, rue de Vienne, Paris, 75801 France, tant que le nouveau Gérant de Classe B de la Société avec l'effet immédiat pour la durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Laurent Diot, démissionnaire.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

1. Madame Marta Kozinska, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Gérante de Classe A;
2. Monsieur Ismaël Dian, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Gérant de Classe A;
3. Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Gérante de Classe A;
4. Monsieur Julien Carmona, prénommé, Gérant de Classe B; et
5. Madame Catherine Stéphanoff, résidant professionnellement à 1, Terrasse Bellini, F-92919 Paris, France, Gérante de Classe B.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014110290/25.

(140131906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Remp Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.369.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014107896/11.

(140128930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

RB International Development Fund I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.409.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014107888/12.

(140128394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Reiss Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 30.514.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014107895/15.

(140128938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.435.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS vom 18. November 2013

Der Verwaltungsrat bestimmt mit sofortiger Wirkung Herrn Guy Friedgen, geboren am 19. Mai 1969 in Luxemburg, zum Verwaltungsratsvorsitzenden der Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2014.

Für Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014107870/16.

(140128686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Syniverse Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.914.250,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Syniverse Technologies S.à r.l.

Mr Nelson Murphy

Manager

Référence de publication: 2014107937/12.

(140128661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

SG comprod S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4318 Esch-sur-Alzette, 5, rue Jean Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 168.797.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux**Signature*

Référence de publication: 2014107946/13.

(140129043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

RTL Belux S.A. & Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 165.002.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 18 Juin 2014 que:

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers s.c. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de Réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107908/13.

(140129173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vuelta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.812.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 21 juillet 2014

En date du 21 juillet 2014, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 43, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg au:

- 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 21 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Vuelta S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014109024/16.

(140129824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

RMF Euro CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.365.

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 juillet 2014:

- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision SARL en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société
Erik van Os
Administrateur

Référence de publication: 2014115520/17.

(140134939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Peter van opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes d'Oran-gefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014124170/18.

(140137430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Kara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.288.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 juin 2014

L'associé unique de Kara Investments Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan-Dries Mulder en tant que gérant de catégorie B et la démission de Stefan Koch en tant que gérant de catégorie B;

et

- de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée:

* Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37,1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

et

* Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New-York, États-Unis, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124409/19.

(140137196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

AMS Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 210, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.138.

EXTRAIT

Il ressort de la décision du gérant unique du 07 Juillet 2014 que le siège de la société est transféré au 210, avenue de Luxembourg L-4940 Hautcharage.

Pour extrait certifié sincère et conforme
M. Anthony SGRO

Référence de publication: 2014110210/12.

(140132104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

RPTRE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.097.

En date du 23 Juillet 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de Amy Kelly de son poste de gérant A avec effet au 23 Juillet 2014;
- Reclassement en tant que gérant A de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, avec effet au 23 Juillet 2014, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014114418/16.

(140133422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.642,80.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 138.170.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date du 21 juillet 2014

Les associés ont décidé d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 janvier 2015 comme suit:

Conseil de gérance

- B;
MM Laurent Forget, demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, gérant de catégorie B;
Romain Railhac, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, GB -W1H 6LR Londres, gérant de catégorie B;
Michaël Madar, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, GB -W1H 6LR Londres, gérant de catégorie B;
Thomas Dewé demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant A;
Jérôme Geier, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant A.

Réviseur d'entreprises Agréé

Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2014111027/26.

(140132228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

ArcelorMittal Commercial Bars & Rods, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110158/9.

(140131781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Avant Ireland Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014110172/11.

(140132533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Dental Studio Wecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 51.913.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014110185/14.

(140132523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Royal Lys Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 82.095.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 juin 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

- A été réélu à la fonction d'administrateur:

* Monsieur Philip MASSONNET, administrateur de sociétés, né à Ependes (Suisse) le 15 septembre 1957 et demeurant professionnellement au 7, Quai du Mont-Blanc, CH - 1201 Genève.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014115525/20.

(140135249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pinnacle Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 169.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107842/10.

(140128428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Resimmob Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 54.295.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014107899/11.

(140128928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Ring International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 69.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RING INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014107904/11.

(140128284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Eknah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 109.206.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIDER sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- De nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014117205/22.

(140134975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

LCE Allemagne 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.304.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 22 juillet 2014:

- La démission de En Lee en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014107712/15.

(140128953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pyrum Innovations International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 145.120.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 23 juillet 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Julien DOSSMANN en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.
- décision a été prise de nommer Monsieur Hubert DOSSMANN, demeurant 33, rue du Houblon, F-67370 Pfettisheim, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014109829/16.

(140131055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.924.216,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.982.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 26 juin 2014:

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Monsieur Michael Newton a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société en date du 26 juin 2014.

Nomination de Monsieur Szymon Bartosz Bodjanski, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 20 juillet 1977 à Gniezno, Pologne en qualité de gérant avec effet au 26 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Nomination de Madame Andrea Pabst, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, née le 6 avril 1974 à Gladbeck, Allemagne en qualité de gérant avec effet au 26 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- * M. Jens Hoellermann, gérant
- * M. Karl Heinz Horrer, gérant
- * M. Szymon Bartosz Bodjanski, gérant
- * Mme. Andrea Pabst, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014114120/23.

(140133726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Renaissance 1849 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107897/9.

(140128925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

S&B Minerals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 174.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107912/9.

(140128651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Papillon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.034.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 21 juillet 2014

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 9 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Madame Virginie DECONINCK, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAPILLON INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014109830/17.

(140131608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

SG Shopping Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.830.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 juin 2014

L'associé unique de SG Shopping Center Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan Willem Overheul en tant que gérant de catégorie A et la démission de Jean-Michel Clinquart en tant que gérant de catégorie B;

et

- de nommer gérant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée:

* Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas: gérant de catégorie A

et

* Jan Willem Overheul, né le 04 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg: gérant de catégorie B

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120252/19.

(140137665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107918/9.

(140128744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Poltech International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107863/10.

(140128920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Ring International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 69.928.

La Société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU ayant désormais son adresse au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, et Monsieur Romain THILLENS ayant désormais son adresse au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RING INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014107903/13.

(140128283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Steinberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.916.

EXTRAIT

En date du 21 juillet 2014, l'associé unique de la société, P-World S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique prend acte de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Charles Rappaport, né le 18 décembre 1981 à Zurich, Suisse, demeurant au 13 Prins Albertlei, 2600 Berchem, Belgique, de son mandat de gérant de classe A de la société, avec effet immédiat, conformément à sa lettre de démission datée du 21 juillet 2014; et

- Monsieur Samuel Pluczenik, né le 27 mai 1956 à Anvers, Belgique, demeurant au 25 Korte Leemstraat, 2018 Anvers, Belgique, de son mandat de gérant de classe B de la société, avec effet immédiat, conformément à sa lettre de démission datée du 21 juillet 2014.

2. L'associé unique décide de nommer, pour un mandat d'une durée indéterminée, avec effet immédiat, en tant que gérant unique de la Société Monsieur Samuel Pluczenik, né le 27 mai 1956 à Antwerpen, Belgique, gérant et demeurant au 25 Korte Leemstraat, 2018 Antwerpen, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014120223/22.

(140138480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

SECOND INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 188.081.

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société anonyme «Second Invest» (la «Société»), ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

les statuts ont été modifiés pour la première fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188081.

L'Assemblée est ouverte à 15 heures 30 sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent douze millions trois cent soixante-neuf mille euros (EUR 112.369.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent douze millions quatre cent mille euros (EUR 112.400.000,-) par l'émission de un million cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-dix (1.123.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

- Souscription des actions nouvelles par la société anonyme RZ Invest et libération par un apport en espèces.

- Modification correspondante du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent douze millions quatre cent mille euros (EUR 112.400.000,-) représenté par un million cent vingt-quatre mille (1.124.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»;

2.- Divers

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée. Il a pu en conséquence être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La Présidente constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'Assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Résolution unique

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent douze millions trois cent soixante-neuf mille euros (EUR 112.369.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent douze millions quatre cent mille euros (EUR 112.400.000,-) par l'émission de un million cent vingt-trois mille six cent quatre-vingt-dix (1.123.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme RZ Invest, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188080, ayant son siège au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

et libérées par un apport en espèces de cent douze millions trois cent soixante-neuf mille euros (EUR 112.369.000) ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Assemblée décide de modifier en conséquence le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent douze millions quatre cent mille euros (EUR 112.400.000,-) représenté par un million cent vingt-quatre mille (1.124.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 6.565,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Wauthier, Goergen, Matera, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107942/77.

(140129288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Cerberus Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.307.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of July,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Cerberus Capital Management, L.P., a Delaware limited partnership and a registered investment adviser with the US Securities and Exchange Commission, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 and assigned the file number 2332406 by the Secretary of State of Delaware,

represented by Aisling WHELAN, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Cerberus Capital Management, L.P." is the sole shareholder of Cerberus Lux GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 19 December 2013, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 457 of 19 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.307 (the "Company").

2) That the issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole issued share capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), which shall be worded as follows:

"There is hereby established for the shareholder a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of "Cerberus Lux GP S.à r.l." (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such

an entity and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (“1915 Law”) and by the Luxembourg law of July 12, 2013 on managers of alternative investment funds, as well as any implementing provisions thereof, including provisions implementing EU Directive 2011/61/EU of June 8, 2011 on alternative investment managers (the “AIFM Law”) and by the present articles of association (hereafter the “Articles”).”.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 4 of the Articles, which shall be worded as follows:

“The object of the Company is to act as the managing general partner and appointed external alternative investment fund manager (“AIFM”) within the meaning of the AIFM Law of CERBERUS INVESTMENTS S.C.A. SICAV-SIF, an undertaking for collective investment in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) and qualifying as a société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé and also as an alternative investment fund (“AIF”) within the meaning of the AIFM Law (the “Fund”). In its capacity as AIFM, the Company’s activities shall be limited to those activities set out in Annex I of the AIFM Law and the Company shall perform these activities according to and within the limitations of the AIFM Law.

The Company may in addition render any kind of service to companies in which the Company has a direct and/or indirect participation with particular reference to services rendered in the area of financial investments and investments to be made for the acquisition of participations in companies resident in Luxembourg and abroad.

In the furtherance of its purposes, the Company shall have the powers to carry out any commercial, financial or technical operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment and development of its corporate objects, in particular in its capacity as AIFM, including carrying out the functions of portfolio management, risk management, administration and distribution, within the limitations of and in accordance with the AIFM Law and any other law applicable to the Fund.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.”

Third resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend item (ii) under the heading titled “Power of the Board” in article 8 of the Articles, which shall be worded as follows:

“(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents of the Board, either shareholders or not, by the Board in compliance with applicable laws. The Board may further establish, implement, apply and monitor policies and procedures, and create permanent, separate and independent functions to manage tasks and delegated task, as well as to address specific issues required under the AIFM law.”

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 10 of the Articles, which shall be worded as follows:

“The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles, the 1915 Law and the AIFM Law.”

Fifth resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend the fourth paragraph of article 13 of the Articles, which shall be worded as follows:

“Shareholders meetings may be convened by the shareholders, the sole manager or, in case of plurality of managers, by any one of the managers.”

Sixth resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend the first paragraph of article 14 of the Articles, which shall be worded as follows:

“General Meetings shall meet upon call of the Board or, if exceptional circumstances require so, by any manager or by the shareholders.”

Seventh resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 18 of the Articles, which shall be worded as follows:

“All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the 1915 Law and the AIFM Law, as applicable.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Cerberus Capital Management, L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois du Delaware et un conseiller en placement enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et enregistré auprès de Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 2332406,

représentée par Aisling WHELAN, avocate, demeurant au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que "Cerberus Capital Management, L.P." est l'associé unique de Cerberus Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.307, constituée suivant un acte de Me Henri HELLINCKX, notaire demeurant au Luxembourg, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457 du 19 février 2014 (la "Société").

2) Que le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) réparti en douze mille cinq cent (12.500) parts d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social émis de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 1 dans les statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les associés une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de «Cerberus Lux GP S.à r.l.», (ci-après désignée la «Société»), qui sera régie par la loi applicable et notamment la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et par la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, de même que toutes les dispositions d'application de cette loi, y compris les dispositions transposant la directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi AIFM») et par les présents statuts (les «Statuts»).».

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 4 dans les Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité gérant et gestionnaire nommé de fonds d'investissement alternatif («AIFM») au sens de la loi AIFM, de CERBERUS INVESTMENTS S.C.A. SICAV-SIF, un fond d'investissement sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) et se qualifiant comme une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé et aussi comme un fond d'investissement alternatif («FIA») au sens de la loi AIFM (le «Fonds»). En tant qu'AIFM, les activités de la Société sont limitées aux activités inscrites à l'Annexe I de la Loi AIFM et la Société effectue ces activités conformément et dans les limites fixées par la Loi AIFM.

La Société peut, en outre, rendre toutes sortes de services aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte, et plus particulièrement, des services concernant des investissements financiers et des investissements à effectuer pour l'acquisition de participations dans des sociétés localisées au Luxembourg ou à l'étranger.

Dans la continuité de ces buts, la Société a tout pouvoir pour effectuer toutes opérations commerciales, financières ou techniques, liées directement ou indirectement au fait de faciliter l'accomplissement et le développement de son objet social, en particulier en sa capacité d'AIFM, y compris l'accomplissement de ses fonctions de gestion de portefeuille, de gestion des risques, d'administration et de distribution, dans les limites et conformément à la Loi AIFM et toute autre loi applicable au Fonds.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme que ce soit et émettre à titre privé des obligations, des billets, des titres, des obligations (debentures), et des certificats.».

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier le paragraphe (ii) sous le titre "Pouvoirs du Conseil de Gérance" de l'article 8 dans les Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques, qu'ils soient associés ou non, par le Conseil de Gérance, conformément à la loi applicable. Le Conseil de Gérance peut également établir, mettre en place, appliquer, et surveiller des politiques et procédures, et créer des fonctions permanentes, séparées et indépendantes afin de gérer les tâches et les tâches déléguées, ainsi que de traiter les points spécifiques requis par la Loi AIFM.»

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 10 dans les Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts, à la Loi de 1915 et à la Loi AIFM.»

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 13 dans les Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Les associés, le gérant unique ou en cas de pluralité des gérants, l'un des gérants, fixent la réunion des associés.»

Sixième résolution

L'associé unique de la Société décide d'amender le premier paragraphe de l'article 14 dans les Statuts, qui est libellé comme suit:

«Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil de Gérance ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par tout gérant ou par les associés.»

Septième résolution

L'associé unique de la Société décide d'amender l'article 18 dans les Statuts, qui est libellé comme suit:

«Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi de 1915 et de la Loi AIFM, lorsqu'elle s'applique.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandaté, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas des divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénoms, état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aisling Whelan, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014110293/178.

(140132751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pinnacle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107843/10.

(140128483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Palmolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.315.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 11 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Roeland DE GRAAF, administrateur, et Mme Monique JUNCKER, administrateur, et de M. Hans DE GRAAF, administrateur, gérants de la société, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31 juillet 2014

Pour extrait sincère et conforme

Pour PALMOLUX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014120078/17.

(140137934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Telco Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.381.625,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 104.528.

In the year two thousand and fourteen, on the third of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Multitel S.p.r.l., a company validly existing under the laws of Belgium, having its registered address at Avenue du Diamant 24, 1030 Schaerbeek, Belgium and registered under the company number 0885.548.038;
 - ETMF II B SA, a public limited liability company, incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.160;
 - J.P. Morgan Partners (BHCA) L.P., a limited partnership incorporated and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at 270, Park Avenue, NY 10017 New York, USA;
 - Rocs Management Holding S.A., a company incorporated and validly existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Wickham's Cay, Road Town, Tortola, BVI and registered with the BVI companies registration authority under number 1033799;
 - Mr. Michel Baudron, residing at 6, Place du Pantheon, F-75005 Paris, France
 - Société Civile CMB, a civil corporation validly existing under the laws of France, having its registered address at 61, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France and registered with the RCS Paris under 413 400 771;
 - Bell Capital S.L., a company incorporated and validly existing under the laws of Spain, with registered address at Paseo de la Castellana 28, E-55630 Madrid, Spain and tax registration number B-80.392.437;
 - Paul Capital European Investments S.à r.l., a company incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.868;
- all represented by Mr. Cyrille TERES, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Telco Investments Europe S.à r.l.", having its registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.528, incorporated on November 12, 2004, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 163 of February 23, 2005 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed dated December 28, 2007, published in the Mémorial C N° 526 of March 1, 2008.

II. The Company's share capital is set at fifty-two million three hundred eighty one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 52,381,625) represented by

- Twenty-four (24) category A ordinary shares, held by Multitel Sprl;
 - Eight hundred ninety five thousand nine hundred sixteen (895,916) category B ordinary shares, held by ETMF IIB S.A.;
 - Three hundred eighty thousand six hundred fifty four (380,654) category C ordinary shares, held by JP Morgan Partners (BHCA) LP;
 - Twenty nine thousand three hundred seventy (29,370) category D ordinary shares and ten thousand five hundred sixty (10,560) category D preferred shares, held by Rocs Management Holding S.A.;
 - Three thousand six hundred seventy one (3,671) category E ordinary shares and one thousand three hundred twenty (1,320) category E preferred shares, held by Mr. Michel Baudron;
 - Three thousand six hundred seventy one (3,671) category E ordinary shares and one thousand three hundred twenty (1,320) category E preferred shares, held by Société Civile CMB;
 - Three hundred seventy five thousand eight hundred eighty two (375,882) category F ordinary shares and seventy two thousand (72,000) category F preferred shares, held by Bell Capital SL;
 - Three hundred twenty thousand eight hundred seventy seven (320,877) category G ordinary shares, held by Paul Capital European Investments S.à r.l.;
- all shares having a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each.

III. The appearing persons, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen with immediate effect.

As a consequence, article 6 of the Company's articles of association shall be amended so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Strassen. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholders. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office of the Company may be transferred to any other place within its municipality by means of a resolution of the board of managers.”

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by two million ninety-two thousand seven hundred seventy-five Euros (EUR 2,092,775) in order to raise it from its present amount of fifty two million three hundred eighty one thousand six hundred twenty five Euros (EUR 52,381,625) to fifty four million four hundred seventy four thousand four hundred Euros (EUR 54,474,400) by the creation and issue of the following ordinary shares together with the following share premium, if applicable:

- Two (2) new category A ordinary shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each (the “New A Shares”) together with a total ordinary class A share premium of twelve Euros (EUR 12) (the “Class A Share Premium”);
- Four thousand eighty three (4,083) new category D ordinary shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each (the “New D Shares”);
- One thousand twenty (1,020) new category E ordinary shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each (the “New E Shares”) together with a total ordinary class E share premium of sixteen Euros (EUR 16) (the “Class E Share Premium”);
- forty five thousand seven hundred ninety six (45,796) new category F ordinary shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each (the “New F Shares”) together with a total ordinary class F share premium of two Euros (EUR 2) (the “Class F Share Premium”);
- Thirty two thousand eight hundred ten (32,810) new category G ordinary shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each (the “New G Shares”).

All new shares listed above are hereafter collectively referred to as the “New Shares”.

The Shareholders expressly resolve to waive their preferred subscription right for the New Shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the following shareholders declare to subscribe to the New Shares together with their share premium (if applicable) as follows:

- Multitel S.p.r.l. declares to subscribe to the New A Shares together with the Class A Share Premium;
- Rocs Management Holding S.A. declares to subscribe to the New D Shares;

- Mr. Michel Baudron declares to subscribe to five hundred ten (510) New E Shares together with eight Euros (EUR 8) of the Class E Share Premium;
- Société Civile CMB declares to subscribe to five hundred ten (510) New E Shares together with eight Euros (EUR 8) of the Class E Share Premium;
- Bell Capital SL declares to subscribe to the New F Shares together with the Class F Share Premium;
- Paul Capital European Investments S.à r.l. declares to subscribe to the New G Shares.

The above listed shareholders are hereafter referred to as the "Subscribing Shareholders".

The Subscribing Shareholders declare to pay-up the New Shares together with their share premium, if applicable, having an aggregate value of two million ninety two thousand eight hundred five Euros (EUR 2,092,805) by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable receivable held by the Subscribing Shareholders against the Company in the total amount of two million ninety two thousand eight hundred five Euros (EUR 2,092,805) (the "Contribution in Kind"), divided between the Subscribing Shareholders as follows:

Subscribers:	Amount being contributed (in EUR):	Number and class of shares to be issued:
Multitel S.p.r.l.	62	2 category A ordinary shares together with a total ordinary class A share premium of EUR 12
Rocs Management Holding S.A.	102,075	4,083 category D ordinary shares
Société Civile CMB	12,758	510 category E ordinary shares together with a total ordinary class E share premium of EUR 8
Mr. Michel Baudron	12,758	510 category E ordinary shares together with a total ordinary class E share premium of EUR 8
Bell Capital SL	1,144,902	45,796 category F ordinary shares together with a total ordinary class F share premium of EUR 2
Paul Capital European Investments S.à r.l.	820,250	32,810 category G ordinary shares
Total:	2,092,805	83,711 new ordinary shares with a nominal value of EUR 25 each together with a total ordinary share premium of EUR 30

The value of the Contribution in Kind was confirmed in a declaration of value issued by the Subscribing Shareholders on 30 June 2014 and accepted in a valuation statement given by the managers of the Company on 03 July 2014.

As a consequence of the Contribution in Kind and the according increase of the share capital of the Company as described above, the first paragraph of article 7 of the Company's articles of association shall be amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 7.** The Company's share capital is set at fifty four million four hundred seventy four thousand four hundred Euros (EUR 54,474,400) represented by:

- two million ninety three thousand seven hundred seventy six (2,093,776) Ordinary Shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, divided into

- * twenty six (26) Class A Ordinary Shares,
- * eight hundred ninety five thousand nine hundred sixteen (895,916) Class B Ordinary Shares,
- * three hundred eighty thousand six hundred fifty four (380,654) Class C Ordinary Shares,
- * thirty three thousand four hundred fifty three (33,453) Class D Ordinary Shares,
- * eight thousand three hundred sixty two (8,362) Class E Ordinary Shares,
- * four hundred twenty one thousand six hundred seventy eight (421,678) Class F Ordinary Shares and
- * three hundred fifty three thousand six hundred eighty seven (353,687) Class G Ordinary Shares

- and by eighty five thousand two hundred (85,200) Preferred Shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each, divided into

- * ten thousand five hundred sixty (10,560) Class D Preferred Shares,
- * two thousand six hundred and forty (2,640) Class E Preferred Shares and
- * seventy two thousand (72,000) Class F Preferred Shares."

Third resolution

The Shareholders resolve to update several definitions of article 1 of the Company's articles of association.

The following definitions of article 1 shall be amended and will henceforth read as follows:

“**Art. 1. Definitions.** “Class A Shareholders” shall mean Multitel S.p.r.l., a Belgian private limited liability company with registered office at Avenue du Diamant 24, 1030 Schaerbeek, Belgium and registered under the company number 0885.548.038, and any Affiliate thereof.”

“Class B Shareholder” shall mean ETMF II B S.A., a Luxembourg corporation with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.160.”

«Class C Shareholders» shall mean J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at 270 park Avenue, New York, NY10017, United States of America, together with any other entity which is directly or indirectly controlled by JP Morgan Chase or any investment fund which is controlled, managed or sponsored by JP MORGAN CHASE or by one or more entities controlled, directly or indirectly, by JP MORGAN CHASE and which, as from the date of the present Articles of Association, is or will be a Shareholder of the Company.”

“Class D Shareholder” shall mean Rocs Management Holding S.A., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Wickham’s Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.””

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated deed are estimated at four thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Multitel S.p.r.l., une société de droit belge ayant son siège social Avenue du Diamant 24, 1030 Schaerbeek, Belgique et enregistré sous le numéro 0885.548.038;

- ETMF II B SA, une société anonyme constituée et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 74.160;

- J.P. Morgan Partners (BHCA) L.P., un limited partnership, constitué et soumis aux lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social à 270, Park Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis;

- Rocs Management Holding S.A., une société constituée et soumise aux lois des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social à Wickham’s Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique et enregistré auprès du registre de sociétés des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1033799;

- Mr. Michel Baudron, demeurant au 6, Place du Pantheon, F-75005 Paris, France;

- Société Civile CMB, une société civile soumise aux lois de la France, ayant son siège social à 61, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France et enregistré auprès du registre de sociétés de Paris sous le numéro 413 400 771;

- Bell Capital S.L., une société constituée et soumise aux lois de l’Espagne, ayant son siège social à Paseo de la Castellana 28, E-55630 Madrid, Espagne et enregistré sous le numéro B-80.392.437;

- Paul Capital European Investments S.à r.l., une société constituée et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 91.868;

tous représentés par Monsieur Cyrille TERES, employé privé, demeurant professionnellement à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en vertu de procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Les parties comparantes, agissant ès-qualité, ont demandé au notaire instrumentant d’acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés (les “Associés”) de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous le nom de “Telco Investments Europe S.à r.l.”, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 104.528, constituée le 12 novembre 2004 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N

° 163 du 23 février 2005 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du 28 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 1^{er} mars 2008.

II. le capital social de la Société est fixé à cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros,- (EUR 52.381.625) représenté par

- Vingt-quatre (24) parts sociales ordinaires de catégorie A détenues par Multitel Sprl;
- Huit cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent seize (895,916) parts sociales ordinaires de catégorie B, détenues par ETMF IIB S.A.;
- Trois cent quatre-vingt mille six cent cinquante-quatre (380,654) parts sociales ordinaires de catégorie C, détenues par JP Morgan Partners (BHCA) LP;
- Vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (29,370) parts sociales ordinaires de catégorie D et dix mille cinq cent soixante (10,560) parts sociales préférentielles de catégorie D, détenues par Rocs Management Holding S.A.;
- Trois mille six cent soixante et onze (3,671) parts sociales ordinaires de catégorie E et mille trois cent vingt (1,320) parts sociales préférentielles de catégorie E, détenues par Mr. Michel Baudron;
- Trois mille six cent soixante et onze (3,671) parts sociales ordinaires de catégorie E et mille trois cent vingt (1,320) parts sociales préférentielles de catégorie E, détenues par Société Civile CMB;
- Trois cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-deux (375,882) parts sociales ordinaires de catégorie F et soixante-douze mille (72,000) parts sociales préférentielles de catégorie F, détenues par Bell Capital SL;
- Trois cent vingt mille huit cent soixante-dix-sept (320,877) parts sociales ordinaires de catégorie G, détenues par Paul Capital European Investments S.à r.l.;

Toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. Les parties comparantes, agissant ès-qualité, ont demandé au notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec effet immédiat.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre lieu de la commune au moyen d'une résolution de son conseil de gérance.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de deux millions quatre-vingt-douze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 2,092,775) afin de l'augmenter de son montant actuel de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 52,381,625) à cinquante-quatre millions quatre cent soixante-quatorze mille quatre cents euros (EUR 54,474,400) par la création et l'émission des parts sociales ordinaires suivantes ensemble avec les primes d'émission suivantes si applicable:

- deux (2) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les “Nouvelles Parts Sociales A”) ensemble avec une prime d'émission totale des parts sociales de catégorie A de douze euros (EUR 12) (la “Prime d'Emission de Catégorie A”);
- quatre mille quatre-vingt-trois (4,083) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les “Nouvelles Parts Sociales D”);
- mille vingt (1,020) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les “Nouvelles Parts Sociales E”) ensemble avec une prime d'émission totale des parts sociales de catégorie E de seize euros (EUR 16) (la “Prime d'Emission de Catégorie E”);
- quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-seize (45.796) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les “Nouvelles Parts Sociales F”) ensemble avec une prime d'émission totale des parts sociales de catégorie F de deux euros (EUR 2) (la “Prime d'Emission de Catégorie F”);
- trente-deux mille huit cent dix (32,810) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les “Nouvelles Parts Sociales G”).

Les nouvelles parts sociales listées ci-dessus sont désignées ci-après comme les «Nouvelles Parts Sociales»

Les associés décident expressément de renoncer à leur droit préférentiel de souscription aux Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

Dès lors, les associés suivants déclarant souscrire aux Nouvelles Parts Sociales ensemble avec leur prime d'émission (si applicable) comme suit:

- Multitel S.p.r.l. déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales A ensemble avec la Prime d'Emission de Catégorie A;

- Rocs Management Holding S.A. déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales D;
- Mr. Michel Baudron déclare souscrire à cinq cent dix (510) Nouvelles Parts Sociales E ensemble avec huit euros (EUR 8) de la Prime d'Emission de Catégorie E;
- Société Civile CMB déclare souscrire à cinq cent dix (510) Nouvelles Parts Sociales E ensemble avec huit euros (EUR 8) de la Prime d'Emission de Catégorie E;
- Bell Capital SL déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales F ensemble avec la Prime d'Emission de Catégorie F;
- Paul Capital European Investments S.à r.l. de déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales G.

Les associés listés ci-dessus sont désignés ci-après comme les "Associés Souscripteurs".

Les Associés Souscripteurs déclarent libérer les Nouvelles Parts Sociales avec leur prime d'émission, si applicable, ayant une valeur totale de deux millions quatre-vingt-douze mille huit cent cinq euros (EUR 2,092,805) par l'apport en nature consistant en la conversion et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par les Associés Souscripteurs à l'encontre de la Société d'un montant total de deux millions quatre-vingt-douze mille huit cent cinq euros (EUR 2,092,805) (l'«Apport en Nature»), réparti entre les Associés Souscripteurs comme suit:

Souscripteurs:	Montant à apporter (en EUR)	Nombre et catégorie de parts sociales devant être émises:
Multitel S.p.r.l.	62	2 parts sociales ordinaires de catégorie A ensemble avec une prime d'émission totale des parts sociales de catégorie A de EUR 12
Rocs Management Holding S.A.	102.075	4,083 parts sociales ordinaires de catégorie D
Société Civile CMB	12.758	510 parts sociales ordinaires de catégorie E ensemble avec une prime d'émission totale des parts sociales de catégorie E de EUR 8
Mr. Michel Baudron	12.758	510 parts sociales ordinaires de catégorie E ensemble avec une prime d'émission totale des parts sociales de catégorie E de EUR 8
Bell Capital SL	1.144.902	45,796 parts sociales ordinaires de catégorie F ensemble avec une prime d'émission totale des parts sociales de catégorie F de EUR 2
Paul Capital European Investments S.à r.l.	820.250	32,810 parts sociales ordinaires de catégorie G
Total:	2.092.805	83,711 nouvelles parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 25 chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 30

La valeur de l'Apport en Nature a été confirmé dans une déclaration de valeur émise par les Associés Souscripteurs le 30 juin 2014 et acceptée dans une déclaration d'évaluation donnée par les gérants de la Société le 03 juillet 2014

En conséquence de l'Apport en Nature et de l'augmentation y relative du capital social de la Société tel que décrit ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura dès lors la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social de la Société est établi à cinquante-quatre millions quatre cent soixante-quatorze mille quatre cents euros (EUR 54.474.400,-), représenté par:

- deux millions quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-seize (2.093.776) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en
 - * Vingt-six (26) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A,
 - * Huit cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent seize (895,916) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B,
 - * Trois cent quatre-vingt mille six cent cinquante-quatre (380,654) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C,
 - * Trente-trois mille quatre cent cinquante-trois (33,453) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D,
 - * Huit mille trois cent soixante-deux (8,362) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E,
 - * Quatre cent vingt et un mille six cent soixante-dix-huit (421,678) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, et
 - * Trois cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-sept (353,687) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G
- et par quatre-vingt-cinq mille deux cents (85.200) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en
 - * dix mille cinq cent soixante (10.560) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D
 - * deux mille six cent quarante (2.640) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, et
 - * soixante-douze mille (72.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F.»

Third resolution

Les associés décident de mettre à jour plusieurs définitions de l'article 1 des statuts de la Société.

Les définitions suivantes de l'article 1 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Définitions.** «Associés de Catégorie A» désigne Multitel, S.p.r.l., société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège est sis Avenue du Diamant 24, 1030 Schaerbeek, Belgique et inscrite sous le numéro 0885.548.038, ainsi que toute Société Affiliée de celle-ci.»

«Associés de Catégorie B» désigne ETMF II B S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est sis 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.160.»

«Associés de Catégorie C» désigne J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., un limited partnership constitué en vertu de la législation de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 270, Park Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis, ainsi que toute autre entité directement ou indirectement contrôlée par JP Morgan Chase ou tout fonds d'investissement de placement contrôlé, géré ou commandité par JP Morgan Chase ou par une ou plusieurs entités directement ou indirectement contrôlées par JP Morgan Chase et qui, à compter de la date des présents Statuts, est ou sera Associé de la Société.

«Associés de Catégorie D» désigne Rocs Management Holding S.A., une société soumise aux lois des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique et enregistré auprès du registre de sociétés des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1033799;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. TERES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9430. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014107980/343.

(140128675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Platina Equity Solutions Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 188.800.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Platina Equity Solutions SAS, a simplified joint stock company (société par actions simplifiée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 32, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 502 381 056,

here represented by Mrs Rachida Martinot, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 10, 2014.

The said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Platina Equity Solutions Management S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may act as general partner of any partnership under Luxembourg law and abroad and, as such, the Company may manage the partnerships and their assets and decide, in particular, the objectives, policies and investment restrictions and the organization of the management, status and issue documents. The Company may also enter

into contracts for investment management and investment advice and any other contract it considers necessary, useful or advisable to carry out its functions.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

Subject always to the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the Shareholder(s), the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of April of each year and ends on the thirty-first of March of the following year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Platina Equity Solutions SAS, prenamed	12.500	EUR 12.500,-
Total	12.500	EUR 12.500,-

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company with immediate effect for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. John Elliott, born on February 13, 1966 in Belfast, Northern Ireland and having his personal address at 14 Greystones Drive, Reigate, Surrey RH2 0HA, United Kingdom;
- Mr. Fabien Castello, born on May 31, 1966 in Chambéry, France and having professional address at 32 rue de la Boetie, 75008 Paris, France;
- Mr. Thomas Rottner, born on July 5, 1961 in Mulhouse, France and having his professional address at 20 Manchester Square, W1U 3PZ London, United Kingdom;
- Mr. Jérôme Girszyn, born on June 28, 1971 in Paris and having his professional address at 32 rue de la Boetie, 75008 Paris, France.

Category B manager:

- Mr. Christophe Ponticello, born on August 20, 1980 in Thionville, France, and having his professional address at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Simon Henin, born on July 29, 1975 in Liege (Belgium) and having his professional address at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor of the Company with immediate effect and for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of March 31, 2015:

- Ernst & Young, a joint stock company (société anonyme) having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Platina Equity Solutions SAS, une société par actions simplifiée établie et existante en vertu des lois de France, ayant son siège social au 32, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France et enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 502 381 056,

ici représenté par Mme Rachida Martinot, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Platina Equity Solutions Management S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut agir en qualité d'associé commandité de toute société en commandite au Luxembourg ou à l'étranger et, en cette qualité, la Société peut gérer ces sociétés en commandite et leurs actifs et décider, notamment, des objectifs, politiques et restrictions d'investissement et de l'organisation de la gestion et des affaires, leurs statuts et documents d'émission. La Société peut également conclure des contrats de gestion d'investissement et de conseil d'investissement et tout autre contrat qu'elle estime nécessaire ou utile pour l'exécution de ses fonctions.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Sous réserve toujours des dispositions de tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre le(s) associé(s) de la Société le cas échéant, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Platina Equity Solutions SAS, prénommée	12.500	EUR 12.500,-
Total	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. John Elliott, né le 13 février 1966 à Belfast, Irlande du Nord et ayant son adresse personnelle au 14 Greystones Drive, Reigate, Surrey RH2 0HA, Royaume-Uni;
- M. Fabien Castello, né le 31 mai 1966 à Chambéry, France, et ayant son adresse professionnelle au 32 rue de la Boetie, 75008 Paris, France;
- M. Thomas Rottner, né le 5 juillet 1961 à Mulhouse, France, et ayant son adresse professionnelle au 20 Manchester Square, W1U 3PZ Londres, United Kingdom; et
- M. Jérôme Girszyn, né le 28 juin 1971 à Paris, et ayant son adresse professionnelle au 32 rue de la Boetie, 75008 Paris, France.

Gérant de catégorie B:

- M. Christophe Ponticello, né le 20 août 1980 à Thionville, France, et ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Simon Henin, né le 29 juillet 1975 à Liège (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société avec effet immédiat et pour une durée qui prendra fin à la date d'approbation par l'assemblée générale des associés des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2015:

- Ernst & Young, une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771.

3. L'adresse du siège social est fixée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33404. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107844/387.

(140128336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pop In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.828.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le onze juillet.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Madame Maria Da Graça CARDOSO SIMOES, sans état particulier, née à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal) le 2 avril 1959. demeurant à L-1954 Luxembourg-Gasperich, 11, rue Leemerwee.
2. Monsieur Bob BRAUN, entraîneur personnel indépendant, né à Luxembourg le 27 novembre 1975, demeurant à L-1954 Luxembourg-Gasperich, 11, Leemerwee.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Pop In S.à r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration (petits snacks et plats du jour).

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social tel l'hébergement (location de chambre et de studio) ainsi que l'organisation de fêtes et d'évènements périodiques

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil quatorze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la façon suivante:

Madame Maria Da Graça CARDOSO SIMOES	75 parts
Monsieur Bob BRAUN	25 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servent à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1- L'adresse du siège de la société est fixée à L-4170 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.F. Kennedy.
- 2- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Bob BRAUN, préqualifié.
- 3- Est nommée gérante administrative Madame Maria Da Graça CARDOSO SIMOES, préqualifiée
- 4- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria Da Graça CARDOSO SIMOES, Bob BRAUN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 16 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9116. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107846/99.

(140129057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Ceed Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.938.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

here represented by Ms. Mélanie Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 17 July 2014,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of CEED Investments S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal accounting par value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established

by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.3 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.4 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, and (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the “sole shareholder”, depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the last Friday of the month of June at 3 p.m. o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the “board of the meeting” shall in such case be construed as a reference to the “chairman and secretary” or, as the case may be, to the “single person who assumes the role of the board”, depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

10.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, which may pertain to several classes, i.e. A director(s) and B director(s). However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors or the sole director shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and in addition in case different classes of directors have been appointed, at least one class A and one class B director must be present or represented.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent

separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors or by a class A and a class B director, should different classes of directors exist. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors or by a class A and a class B director, should different classes of directors exist.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors, or should different classes of directors exist, by the joint signature of one class A and one class B director, or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of directors or the sole director may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2014.

2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) shares issued have been subscribed as follows:

- thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000);

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

2. The following person is appointed as sole director of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year;

Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Alliance Révision S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 1, Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 46. 498

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B74676, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2014,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination «CEED Investments S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de bien immobiliers.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31,000), représenté par trente-et-un mille (31,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s) en proportion du nombre d'actions de même catégorie qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, et (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 15 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient ac-

tionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

10.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines.

Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qui peuvent appartenir à différentes classes d'administrateurs: c'est-à-dire administrateur(s) A et administrateurs (B). Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée et en outre, dans le cas où différentes classes d'administrateurs ont été nommées, un administrateur de classe A et un administrateur de classe B doivent être présents ou représentés.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs ou par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B si plusieurs classes d'administrateurs existent. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs ou par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou si plusieurs classes d'administrateurs existent, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2014.

2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2015.

3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

127056

Souscription et paiement

Les trente et un mille (31.000) actions émises ont été souscrites comme suit:

- trente et un mille actions ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de trente et un mille euros (EUR 31,000);

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente un mille euros (EUR 31,000) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500.-.

Décisions de l'actionnaire

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

Alliance Révision S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 46498, ayant son siège social à 1, Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparant(e)s, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparant(e)s et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparant(e)s connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34399. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110317/723.

(140132967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

LSREF3 Lagoon Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.490.

Le bilan pour la période du 21 février 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014109667/12.

(140131518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.
